



PACTE FINANCIER ETAT-COLLECTIVITÉ:

UN CONTRAT PLURIANNUEL DE MAÎTRISE DES DÉPENSES

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

Direction des Finances

83, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02 • Tél. : 02.

www.angersloiremetropole.fr •



angers loire
métropole
communauté d'agglomération

SOMMAIRE

- Présentation du dispositif
- Mécanisme de modulation des 1,2% d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
- Les principaux éléments du contrat pour Angers Loire Métropole

PRESENTATION DU DISPOSITIF

- ❑ **Contexte : Loi de programmation des finances publiques 2018-2022** -
Articles 13 et 29 : dispositif contractuel de maîtrise des dépenses du budget principal pour la période 2018-2020
- ❑ **Objectif national** : Evolution maximale des dépenses réelles de fonctionnement fixée à *1,2 % par an (Base 2017)*
- ❑ **Trois critères** (démographie, pauvreté de la population et efforts de gestion passés) pour moduler ce taux de 1,2 %
- ❑ **322 Collectivités concernées** : 12 Régions / 99 Départements / 4 Statuts particuliers / 145 Communes **dont ANGERS** / 62 EPCI **dont ALM**

PRESENTATION DU DISPOSITIF

❑ Une évolution de l'approche d'un quinquennat à l'autre :

	Méthode précédente	Nouvelle méthode
Durée	4 ans 2014-2017	5 ans 2018-2022
Volume	11,5 Mds€ de baisse	13 Mds€ de non augmentation
Cible	Toutes les collectivités	les 322 plus grandes
Levier	Baisse unilatérale des dotations	Contractualisation individuelle

PRESENTATION DU DISPOSITIF : LE CONTENU DU CONTRAT

Les données contractualisées **avec** sanction financière :

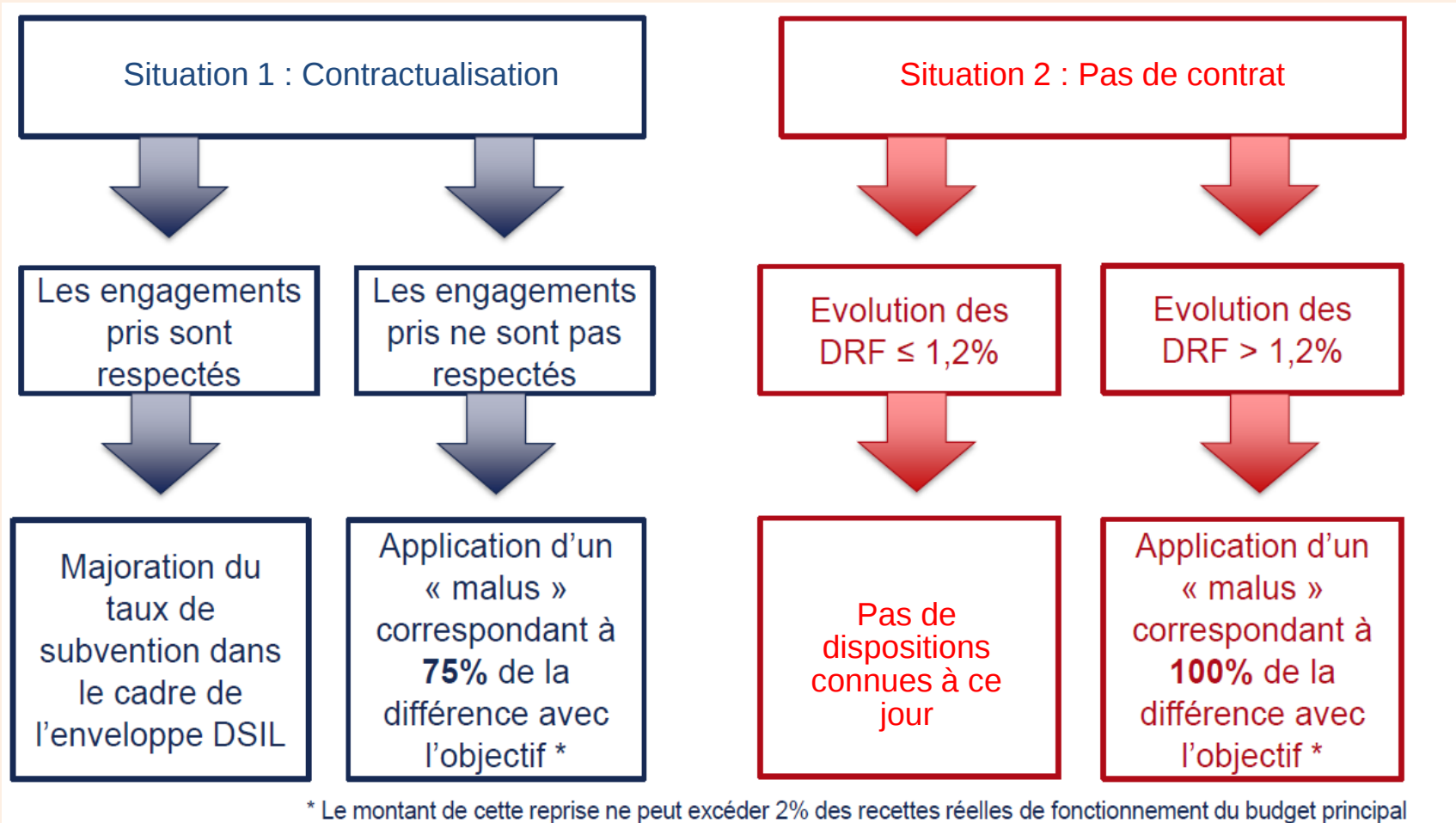
1- L'**évolution des dépenses réelles de fonctionnement** est plafonnée à + 1,2,% (avec possibilité de modulation)

Les données mentionnées **sans** sanction financière:

2- Le ratio de **capacité de désendettement**, Ce ratio ne fait pas l'objet de « sanction » et n'est présenté que si le seuil de 12 ans pour le bloc communal (EPCI et communes) est dépassé en 2016

3- Le **besoin de financement** (écart entre le recours à l'emprunt et le remboursement de la dette de l'année) est également mentionné mais cet indicateur ne fera pas l'objet de « sanction »

PRESENTATION DU DISPOSITIF : LE SYSTÈME DE MALUS / BONUS



MECANISME DE MODULATION DES 1,2% D'EVOLUTION

- **Trois critères** permettent de moduler à la hausse ou à la baisse le niveau d'objectif. Chaque critère permet de moduler l'objectif jusqu'à **+/- 0,15 %** :
 - L'évolution de la population et du nombre de logements
 - Le niveau du revenu par habitant et la population en zone QPV (quartiers politique de la ville)
 - L'évolution passée des dépenses de fonctionnement (2014-2016)
- Une hausse finale comprise entre 0,75% et 1,65 %
- Un taux directeur de **1,05 %** pour ALM compte tenu de l'évolution des dépenses de fonctionnement retenue pour la période 2014-2016

MECANISME DE MODULATION DES 1,2% D'EVOLUTION

- L'évolution de la population et du nombre de logements

POPULATION	C.U. ALM	MOYENNE NATIONALE
Population 2013 (données 2010)	290 003	66 929 471
Population 2018 (données 2015)	301 245	68 539 629
Evolution moyenne de la population sur 5 ans	0,78%	0,48%
Seuil de hausse de l'objectif / Moyenne nationale + 0,75%	1,23%	
Seuil de baisse de l'objectif / Moyenne nationale -0,75 %	-0,27%	

LOGEMENTS	C.U. ALM
Nb de logements TH en 2014	136179
Logements autorisés en 2014	1593
Logements autorisés en 2015	2253
Logements autorisés en 2016	2119
Moyenne annuelle d'autorisation	1988
Moyenne annuelle / nb de logements TH en 2014	1,46%
Eligibilité à une majoration si > à 2,5%	

MECANISME DE MODULATION DES 1,2% D'EVOLUTION

- Le niveau de revenu par habitant et la population en zone QPV

REVENUS	C.U. ALM	MOYENNE NATIONALE
Revenu moyen de la collectivité (en € / hbt)	13 459	14 316
Seuil de hausse de l'objectif / 80 % du revenu moyen national	11 452	11 452 = 0,80% * Revenu moyen national (14 316 € / hbt)
Seuil de baisse de l'objectif / 115% du revenu moyen national	16 463	16 463 = 115 % * Revenu moyen national (14 316 € / hbt)

- L'évolution passée des dépenses de fonctionnement (2014-2016)

EVOLUTION DES DRF	C.U. ALM	MOYENNE EPCI
Evolution moyenne des DRF entre 2014 et 2016	14,1%	2,29%
Seuil de hausse de l'objectif / Moyenne -1,5 %	0,79%	
Seuil de baisse de l'objectif / Moyenne + 1,5%	3,79%	

MECANISME DE MODULATION DES 1,2% D'EVOLUTION

- Zoom sur ce dernier critère : un taux de croissance annuel moyen de **0,3 %** et non de 14 % une fois le passage en communauté urbaine retraité (19 M€ de dépenses)

Dépenses réelles de fonctionnement à périmètre constant

(avec le retraitement du passage en Communauté Urbaine)

en €	2014	2015	2016	Evolution annuelle
Budget Principal	63 209 893	60 727 886	63 503 096	0,32%
Budget Consolidé (Budget principal et budgets annexes)	165 594 000	169 823 855	169 847 565	1,3%

PRINCIPAUX ELEMENTS DU CONTRAT ALM

- La base 2017 et les plafonds de dépenses pour les années 2018-2020 :

en €	Base 2017	Plafond 2018	Plafond 2019	Plafond 2020
Dépenses réelles de fonctionnement sans retraitement de Loire Authion	93 759 964	94 744 444	95 739 260 €	96 744 523 €

- Vigilance à avoir sur le périmètre 2017-2018 retenu : avec ou hors intégration de Loire Authion
- Autres retraitements à prévoir pour examiner la période 2017-2018 :
 - la création du syndicat GEMAPI
 - d'éventuelles dépenses imposées par l'Etat non compensées
 - les dépenses liées à des contrats avec l'Etat, en premier lieu le NPNRU

PRINCIPAUX ELEMENTS DU CONTRAT ALM

- **Le besoin de financement 2017-2020 :**

	en €	Base 2017	2018	2019	2020
Besoin de financement		15 404 532	10 538 878	10 000 000	10 000 000

- Eléments à relativiser et à remettre dans le contexte général de la stratégie de dette de la collectivité (budget principal **et** budgets annexes) :
 - - 27 M€ de dette depuis 2014 à périmètre constant
 - - 50 M€ d'emprunts structurés
 - Pas d'augmentation globale de l'encours sur la période 2014-2020 (hors financement de la seconde ligne de tramway)

La capacité de désendettement :

- Pas de mention de la capacité de désendettement car inférieure à 12 ans



PACTE FINANCIER ETAT-COLLECTIVITÉ:

UN CONTRAT PLURIANNUEL DE MAÎTRISE DE DÉPENSES

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

Direction des Finances

83, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02 • Tél. : 02.

www.angersloiremetropole.fr •



angers loire
métropole
communauté d'agglomération